



DEMANDE D'ADHESION ADULTE

ANNEE

Nom :		Prénom :	
Date de naissance :		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	
N° de Sécurité Sociale de l'assuré :			
Adresse :			
Téléphone 	Domicile :		
	Contact au travail :		
	Portable :		
E-mail :			
Profession :			
Hobbies – Autres activités :			
Personne à prévenir en cas d'accident :		Téléphone :	
		Domicile :	
		Contact au travail :	
		Portable :	
Fait à le :		Signature	

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à notre association.

Le Grand Roque

C o m p a g n i e T h e a t r e

Création Formation Diffusion

MAISON D'ACTEURS

2231 Avenue du Volvestre Quartier Saint Michel 31390 Carbonne

☎ 06 23 84 32 17 - Courriel compagniegrandroque@gmail.com

www.legrandroque.com

CONVENTION D'ATELIER – STAGES MENSUELS

Entre :

L'association « Le Grand Roque – Cie théâtre », représentée par sa Présidente, Sylvie FOLLIOT

et

Le stagiaire : (Nom, Prénom)

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I / VOTRE ENGAGEMENT

1. Adhésion

Chaque participant doit impérativement être adhérent de l'association « Le Grand Roque – Cie Théâtre ». Il devient adhérent en s'acquittant de la cotisation annuelle, en prenant connaissance des statuts de l'association et en agréant son Règlement Intérieur. Au 1^{er} Janvier 2017 le montant de l'adhésion annuelle est de 30 euros.

2. Participation aux Stages/ Tarifs

Le cursus est organisé sous la forme de 9 stages, à raison d'un stage de 16h chaque mois, d'Octobre à Juin inclus. Chaque participant signe la présente **convention** et s'engage à s'acquitter du **montant annuel des stages**, sous la forme d'échéances mensuelles de 65 euros sur 9 mois (**le prix du stage est donc de 65 euros**). Ce montant est défini annuellement par le conseil d'administration de l'association.

3. Admission – Période d'essai

Le participant est considéré comme admis dès la signature de la convention, du Règlement Intérieur, du règlement de son adhésion à l'association et du premier stage probatoire. Cette période probatoire permet au stagiaire de s'essayer à la pratique théâtrale, de vérifier que l'enseignement dispensé au sein de l'association répond à ses attentes, et à l'intervenant d'évaluer sa motivation et sa capacité à suivre l'enseignement proposé.

Ce n'est qu'à l'issue de cette période probatoire et à la remise de la série des huit chèques restants, lors de la première semaine de novembre, que le participant sera définitivement admis.

4. Assiduité

A la fin du premier stage probatoire, si le stagiaire ratifie son inscription, il s'engage à suivre la totalité des huit autres stages pour l'année en cours. **Attention ! En cas de départ anticipé** en cours d'année (qu'il soit volontaire ou suite à une résiliation de convention), **la somme dont il s'est acquittée n'est pas remboursée** par l'association et l'encaissement des chèques restant n'est pas interrompu, sauf cas de force majeure estimé par le Conseil d'Administration (décès, mutation, longue maladie ...)

Les participants font partie d'un groupe de travail et le **respect de ce groupe est indispensable** pour le bon déroulement des activités. En cas de retard ou d'empêchement de dernière minute, le stagiaire doit prévenir impérativement l'intervenant et ses partenaires.

ARTICLE II / ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

1. L'Intervenant

Les cours sont dispensés par un /ou des acteur(s) et/ou Metteur en scène professionnel(s) expérimenté(s) et rompu(s) aux techniques et fondamentaux de l'Art dramatique et à la pédagogie.

2. Salle de cours

Les élèves ont à leur disposition **la maison d'acteurs**, située au 2231 Avenue du Volvestre - Quartier Saint Michel à Carbonne (ZA Activestre), où se déroulent les cours.

3. Les Stages

L'association s'engage à assurer la totalité des stages prévus (144 heures pour l'année, soit 16 heures par mois).

Pour d'évidentes raisons de maturation et de préparation nous privilégions une régularité des stages. Ainsi chaque stage est programmé **le 1^{er} week-end de chaque mois**. Ceci étant, dans le souci d'éviter une trop grande rigidité, les stages sont éventuellement « déplaçables » en particulier au moment des périodes de vacances scolaires dans la mesure du possible et sur simple décision du groupe prise d'un commun accord avec l'intervenant.

Les horaires classiques des stages sont 10h/13h et 14h/19h30 (avec une pause rapide en milieu de séance l'après midi) chaque jour (Samedi et Dimanche).

4. Programme et contenu des stages

A côté de stages thématiques ponctuels qui traiteront d'une technique ou d'un thème particulier de façon plus approfondie, nous proposons un programme de stages qui reprendra le cursus des ateliers mais de façon plus dense.

Cette formule de stages mensuels permet à ceux qui viennent de plus loin de limiter des déplacements hebdomadaires qui deviendraient vite fastidieux pour des séances de 4h.

Ainsi un seul aller/retour par mois pour un stage par mois mais un suivi tout au long de l'année.

TROIS STAGES TECHNIQUES aborderont **les techniques de base** dont nous nous servons toute l'année

- **Octobre** - Corps et Espace (intentions et langage du corps-outil de l'acteur, interactions corps/esprit)
- **Novembre** - Imaginaire et Imagination (techniques de l'improvisation, développement de l'imagination, élaboration d'une intuition). On apprendra à improviser sur des situations mais également sur les sentiments et les émotions sollicités ou suggérés par le texte et ces mêmes situations.
- **Décembre** - Approche du texte interprété (phrasé, rythme, tempo, musicalité, élocution)

LES SIX AUTRES STAGES seront **consacrés à l'interprétation** pour lesquels nous aurons l'occasion d'utiliser les techniques étudiées dans les trois premiers temps (corps et espace, improvisation/inventivité, oralité) pour élaborer les bases d'une interprétation riche.

- **Janvier, Février, Mars** - Les trois premiers stages d'interprétation seront consacrés à un travail sur des textes issus du **répertoire contemporain** à travers des auteurs d'aujourd'hui ou tout au moins « du siècle ».
- **Avril, Mai, Juin** - Les trois stages suivants feront l'objet d'un travail d'interprétation sur des textes du **répertoire classique**. On y abordera la comédie et le drame mais également le travail sur la prose et sur la versification.

Dans tous les cas ce travail donnera lieu à la recherche d'interprétations multiples pour **développer la souplesse** des interprètes (être capable de proposer plusieurs interprétations pour ne pas tomber dans le travers d'en fixer une qui deviendrait dès le début « définitive ») et pour accéder à un champ d'interprétation beaucoup plus riche et subtil.

En adhérant au Grand Roque vous entrez dans une COMPAGNIE DE THEATRE.

L'enseignement fait partie de nos activités, cependant il nous arrive de nous re-confronter au public lors de spectacles programmés ou d'interventions commanditées. Dans ce cas de figure il peut nous arriver de reporter certains cours et/ou stages perturbés par les représentations, à une date ultérieure, choisie d'un commun accord entre l'intervenant et les stagiaires.

L'importance de ces activités pour l'association est cruciale. Sur un plan artistique elles nous donnent l'opportunité de jouer, et donc d'exister en tant que compagnie active, ce qui est fondamental. En effet l'objet premier d'une compagnie est de créer et de jouer.

5. Effectif

Hormis le stage probatoire, afin de préserver une bonne qualité de l'enseignement, l'effectif d'un groupe est limité à 12 participants. En cas de dépassement de cette limite, de nouveaux créneaux de stages seront créés.

6. Locaux et Matériel

L'association fournit un local en état de fonctionnement, un Règlement Intérieur en gère l'utilisation.

7. Assurance

En s'acquittant de son adhésion, **le participant est automatiquement assuré par l'association**, dans le cadre de ses activités.

8. Empêchement de force majeure.

En cas de situation de force majeure, sanitaire ou de tout autre empêchement de nature administrative, d'indisponibilité temporaire ou permanente des locaux, l'association s'engage à mettre en œuvre, après consultation des élèves (et de leurs parents pour les élèves mineurs), un planning et des conditions satisfaisantes de déroulement des ateliers, dès que les conditions le permettront. Ainsi, le participant renonce par avance à une demande de remboursement des ateliers non dispensés. Ces dispositions ne s'appliqueront pas en cas d'injonctions légales contraires.

9. Attestation

Sur simple demande, l'association délivre une **attestation**, cosignée par l'intervenant et la présidente, après le déroulement du dernier cours de l'année.

ARTICLE III / RESILIATION

La présente convention est signée pour une **durée de douze mois** et prendra fin le 30 septembre de l'année suivante. Elle pourra être résiliée à tout moment par le **Conseil d'Administration** de l'association, après **avertissement**, en cas de non-respect grave des différents articles qui la composent

ARTICLE IV / LES APPLICATIONS

- Le travail aura pour but, bien sûr, l'approche de l'interprétation théâtrale et donc au jeu de l'acteur.
- Le travail participera à l'affirmation de sa propre personnalité : vaincre ses inhibitions ou sa propre timidité par exemple, apprendre à parler en public sur scène avec aisance.
- Il permettra aussi une exploration de soi-même afin de se connaître mieux et plus profondément.
- Pour ceux qui le souhaitent, la préparation aux concours d'entrée des conservatoires est possible.

2. Présentation de travail

En fin d'année une présentation du travail effectué par les stagiaires pourra être organisée par l'association et ouverte au public, d'où l'importance de l'assiduité aux sessions de stage. Elle peut se dérouler sur plusieurs soirées, cependant cette présentation de travail relève avant tout de la motivation générale et de l'implication effective des stagiaires dans l'organisation de l'évènement.

1. Interventions

Tous les stagiaires désireux de participer aux éventuelles interventions commanditées à l'association peuvent y être impliqués. Il s'agit la plupart du temps de prestations relevant de l'évènementiel. Cette participation est fortement recommandée. Elle permet en effet d'appréhender une forme de théâtre différente (théâtre de rue). Elle permet également de mettre en pratique l'enseignement dispensé et de se confronter à un authentique public, c'est-à-dire, de jouer.

.Fait en double exemplaires, à _____, le _____

L'élève

La Présidente



AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES

Je soussigné(e),

NOM :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :

Autorise,

Le grand Rogue compagnie théâtre – Maison d'Acteurs
sis au 2231 Avenue du Volvestre Quartier Saint Michel à 31390 Carbonne

A reproduire ou présenter une ou des photographies et/ou vidéos me représentant, prises lors d'interventions, de spectacles, de présentations ou de répétitions pour les utilisations suivantes :

- Publication dans la presse locale
- Exposition dans le hall du théâtre ou tout autre salon ou forum ayant trait au spectacle dans lequel la compagnie intervient ou dont elle est partenaire.
- Publication dans tout autre document promotionnel de la compagnie
- Mise en ligne sur le site internet de la compagnie : www.legrandroque.com
- Mise en ligne sur le site de convivialité Facebook (ou autres) sur lequel nous avons une page.

Il est bien entendu entre les deux contractants **qu'aucune exploitation commerciale ne sera faite de ces photos et/ou vidéos sauf autorisation expresse et écrite de votre part.**

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des images ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Fait en deux exemplaires à, le
Signatures des parties :

Le stagiaire

La Présidente